

Orléans, le 5 octobre 08

A

Monsieur le commissaire enquêteur

Objet : DUP du SCoT de l'agglomération orléanaise

Monsieur le commissaire enquêteur,

L'association Loiret Nature Environnement, créée en 1945 sous le nom « Naturalistes orléanais et de la Loire moyenne », tient à vous faire part de ses plus vives inquiétudes concernant le projet de SCoT de l'agglomération orléanaise, voté le 21 juin 2007.

Le SCoT, tel qu'il est présenté actuellement en effet, induira nécessairement une augmentation très significative de la consommation de carburants, contribuant de ce fait à l'aggravation du changement climatique en cours.

Parmi les nombreux projets, soutenus ou directement orchestrés par l'AggLO, aux conséquences négatives et dangereuses pour le climat de notre planète, nous pouvons relever :

- ligne ferroviaire grande vitesse pour que la capitale régionale soit reliée... aux aéroports parisiens,
- autoroute A19,
- ouverture au civil de l'aéroport de Bricy,
- pont entre Saint-Denis de l'Hôtel et Jargeau,
- pont au niveau de Saint-Jean-de-Braye/Combleux ou Chécy,
- nouvel échangeur sur l'A10, au nord de l'agglomération,
- déviation ouest de l'A10,
- nouvelles liaisons routières (voie parallèle à l'A71, liaison nord-ouest A10 / N157, liaison Pôle 45 / Gidy, contournement de La Chapelle, etc.).

Nous ne doutons pas que toutes ces nouvelles infrastructures contribueront au rayonnement du territoire tant que les énergies fossiles n'atteindront pas un prix exorbitant.

Cependant, le développement des infrastructures routières n'est qu'une fuite en avant pour régler le problème de congestion des routes qui a conduit systématiquement à un accroissement du trafic routier et par conséquent à une augmentation des rejets en dioxyde de carbone, principal gaz impliqué dans le réchauffement climatique (si de nouvelles routes permettaient de réduire la pollution en fluidifiant la circulation, la France ne devrait plus polluer grâce à son réseau routier d'un million de kilomètres !).

Aujourd'hui dans notre pays, le secteur des transports par route connaît une progression annuelle de 2 à 3% et produit près du quart des émissions nationales de gaz à effet de serre... émissions que la France s'est pourtant officiellement engagée à diviser par 4 d'ici 2050 !¹

¹ Déclaration de Jean-Pierre RAFFARIN, Premier Ministre, le 19 février 2003.

Localement, nous avons tous notre part de responsabilité ainsi que le devoir absolu de tout mettre en œuvre pour diminuer drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre afin d'éviter le pire à nos proches descendants : augmentation des aléas climatiques (inondations, sécheresses, tempêtes, etc.), baisse de la productivité agricole mondiale, effondrement de la biodiversité mondiale, migrations de centaines de millions de personnes en raison de l'élévation du niveau des océans et de l'augmentation de l'exposition au stress hydrique², crises économiques majeures³, guerres (c'est évidemment en parfaite connaissance de cause que le prix Nobel de la paix a été décerné en 2007 à Al Gore et au GIEC pour leur lutte contre le changement climatique).

Etant donné que ce projet de SCoT ne prend pas du tout en compte les engagements nationaux en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, étant donné qu'il a été élaboré sans pouvoir bénéficier de l'éclairage du quatrième rapport d'évaluation du Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) paru en 2007, étant donné qu'il ne donne pas la priorité absolue au développement des alternatives à la circulation automobile, et parce que nous voulons que tout soit entrepris pour éviter un dérèglement climatique majeur et irréversible, nous vous demandons, Monsieur le commissaire enquêteur, d'émettre un avis défavorable à ce projet de SCoT.

Veillez recevoir, Monsieur le commissaire enquêteur nos salutations distinguées.

Paul SIFFERT, Président de Loiret Nature Environnement

² Cf. Quatrième rapport d'évaluation du GIEC, 2007

³ Cf. Rapport de Nicholas STERN, 2006